

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



UNIVERSITE FERHAT ABBAS – SETIF 1



INSTITUT D'ARCHITECTURE ET DES SCIENCES

DE LA TERRE

DEPARTEMENT ARCHITECTURE

MEMOIRE DE MASTER

DOMAINE : SCIENCE & TECHNOLOGIE

FILIERE: ARCHITECTURE

OPTION: PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Thème

**Revitalisation du
Quartier Echatt –Vieille ville de Constantine
Loisir –Artisanat – Tourisme**

Présenté par :

BOUDISSA MERIEM

Encadré par :

**prof ZEGHLACH Hamza
Mme OMARI Assia**

Promotion : Septembre 2015

Jury de soutenance :

Président : DEROUAZ Khair-Eddine
Co-Encadreur : OMARI Assai
Examineur 1: MEDDOUR Samir
Examineur 2: BOUAOUN samir

Sommaire

CHAPITRE I

1.1 .Introduction générale.....	(1)
1.2 Problématique.....	(3)
1.3 Hypothèse.....	(4)
1.4 Les objectifs et intentions du travail.....	(5)
1.5 La méthode employée.....	(6)
1.6 La structure du travail.....	(8)

CHAPITRE II : APPROCHE THEMATIQUE

2.1. Description du thème.....	(9)
2.2. Approche notionnelle :	
• Le patrimoine.....	(10)
• Le patrimoine historique.....	(10)
• Centre historique.....	(10)
• Médina.....	(11)
• Le bâti traditionnel.....	(14)
• Le bâti colonial.....	(15)
• Le bâti mixte.....	(15)
• Les Fondouks.....	(16)
• Les zaouïas.....	(16)
• Les medersas.....	(16)
• Les actions d'intervention.....	(17)
• Les outils d'intervention	(17)

CHAPITRE III : ANALYSE

3.1. Présentation de l'objet d'étude :	
3.1.1. Localisation et présentation du secteur d'étude dans la ville.....	(20)
3.1.2. Justification du choix du secteur d'étude.....	(21)
3.2. Analyse du secteur :	
<u>3.2.1. Approche historique :</u>	
• L'occupation romaine.....	(22)

• L'occupation sous la dynastie islamique.	(23)
• L'occupation française.	(27)
<u>3.2.2. Approche morphologique :</u>	
• Système viaire.	(39)
• Système parcellaire.	(42)
• Système bâti.	(45)
• Système des espaces libres.	(60)
<u>3.2.3. Approche fonctionnelle :</u>	
• Flux et fréquentation	(61)
• L'activité commerciale.....	(63)
• Les équipements.....	(64)
3.2.5. Approche paysagère	
• Les limites :	(66)
• Les parcours :	(67)
• Les quartiers :	(67)
• Les nœuds :	(68)
• Les points de repère	(68)
• Les séquences visuelle.....	(69)
• la perception à partir la rive opposée :	(71)
<u>3.2.4. Approche anthropo-spatiale :</u>	
3.3. Synthèse de l'analyse, lecture croisée :	
<u>CHAPITRE VI : Avant-projet</u>	
4.1. Plan d'interventions (d'actions).....	
<u>CHAPITRE VI : projet</u>	
• Les Action dans la zone d'intervention	(88)
• La genèse de projet :	(94)
• Programmation.....	(95)
<u>CONCLUSION GENERAL</u>	
BIBLIOGRAPHIE.....	

Introduction générale

1.1. Introduction générale

En guise de l'introduction on parle sur l'évolution de la notion de patrimoine sur la scène internationale ainsi que national et local.

La notion de sauvegarde le « patrimoine » aux années 70 ne s'appliquait essentiellement qu'aux « monuments » et aux « sites » qui sont « classés » et ce en fonction des caractéristiques architecturales et artistiques particulièrement remarquables ou exceptionnelles.

C'est à la fin du XX^e siècle que la notion de patrimoine s'est élargie, avec l'apparition de la charte de Venise de 1964, qui a lutté contre l'idée de « monuments objets », et la charte d'Athènes 1931 qui s'est préoccupé des monuments et de leurs abords non seulement les monuments, c'est-à-dire tout l'environnement qui le constitue comme paysage urbain ou rural, et les structures anciennes de l'aménagement traditionnel du territoire en fort parti, ainsi que diffuser les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments sont dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

Dans le souci de sauvegarder les tissus urbains hérités des anciens, l'Algérie se trouve aujourd'hui confrontée à une véritable crise urbaine dont les conséquences ont pris de leur ampleur et affiche pleinement diverses formes ; d'altération volontaire ou accidentelle, dont le souci de la protection du patrimoine matériel vis-à-vis les interventions non réfléchie, l'Algérie as promulgué plusieurs lois depuis l'indépendance y compris la loi 98-04, Elle permet de connaître le patrimoine culturel dans ses dimensions matérielle et immatérielle à la réalité territoriale et historique du pays.

En termes de secteur sauvegardé qui est une mesure de protection portant selon la loi, le décret 03/323 PPMVSA relative au site archéologique (Timgad, Djemila..) , et le décret 03/324 PPMVSS relative au secteur sauvegardé (les médinas, la casbah, ksor.)

À propos de La médina de Constantine en secteur sauvegardé le décret exécutif n° 05/208 du 4 juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine.

« ...Les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. »¹

¹ *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise 1964)*

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

6. Conclusion général

L'objectif principal de notre étude est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine urbain de la vieille ville de Constantine, en égard aux différents problèmes qui menacent ce patrimoine, ce dernier est constitué comme l'identité sociale, culturelle, esthétique et une valeur accumulée durant le processus de la ville.

Le postulat de base de notre option est de construire des nouveaux projets au sein d'un tissu ancien, tout en essayant de les inscrire dans leurs lieux en assurant la continuité entre eux et l'existant, grâce à la réinterprétation des différentes caractéristiques formelles, typologique et constructives, et la prise en charge des préexistences historiques, pour à la fois enrichir l'image actuelle de la ville et sauvegarder son authenticité.

« L'intégration de l'architecture moderne dans le tissu architectural historique de nos villages est l'un des problèmes les plus difficiles qu'ont à résoudre les architectes d'aujourd'hui. [...]. Pour réussir cette intégration [moderne dans l'ancien] la qualité architectonique –certes indispensable – du bâtiment ne suffit pas, l'élément décisif est la qualité de la relation établie entre l'ancien et le nouveau. Etablir une relation signifie : faire connaissance, respecter, poser des questions, donner des réponses, admettre, contredire, être tolérant, s'affirmer, avoir des égards et tous cela avec probité mais sans familiarité. »⁶⁹

⁶⁹ Wend FISCHER- Constructions modernes dans un environnement ancien